



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

#### **Etaient présents :**

Patrice SUAREZ, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Alain MAGNAUT, Philippe STARCK, Geneviève ROYER, Véronique DE STEFANI, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Pierrette LESCURE, Florence CHEBASSIER, Christian MANABERA, Pierre SCUDELARO, René CARPENTIER, Jean-Yves DELACOSTE, Corinne QUEVILLY, Didier WIERRE, Dominique GONELLA, Max ROUMAT, Nicole ARDOIN, Joël DUCOS, Valérie MAUREL, Pétra FORZY, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, David COLLEONI, Philippe BATTISTON, Valérie TORRES, Michèle CASTELL-LLEVOT, Frédéric GARDEIL, Yannick DELEMASURE, Michel L'HER, Roland MARAGNON, Loïc SAUNIER, Denise GOULARD, Benjamin VERGNES, Maryse GOURGUES, Christophe TERNIER, Lionel POUTEAU, Murielle FAURE.

#### **Etaient absents ou excusés :**

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALLI, Elodie GIORDANO, Sabah MERZAK, Eric LABORDE, Jean-Charles GUIRAUT, Cornelis MIJNSBERGEN, Alain POMARES, Jessica DARROUX, Alexandra LEROY BACHELIER, Karine JACKSON, Serge PIVETTA, Francis BARELLA, Thierry MANISSOL, Antoine COURNOT, Nadine LABORIE, Karine MONGE, Crole BELLIER, Marie-Laure PEYRABELLE, Thierry BROCA.

#### **Ont donné procuration :**

- Karine JACKSON à Dominique GONELLA
- Jessica DARROUX à Max ROUMAT
- 

Nombre de délégués présents : 40  
Absents : 20

Patrice SUAREZ, Président, remercie les délégués pour leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des Communes de Lectoure et de La Sauvetat. Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués des communes adhérentes au Syndicat. Le quorum étant atteint, il rappelle l'ordre du jour.

Dominique GONELLA est désigné Secrétaire de séance.

#### **Election du 1<sup>er</sup>-Vice-président :**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> Vice-Président du SIDEL en remplacement du 1<sup>er</sup> Vice-président sortant suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Lectoure. Il demande aux membres présents s'il y a des candidats.

Monsieur Sébastien LANNES présente sa candidature et explique ses motivations à l'Assemblée délibérante notamment en soulignant qu'il a occupé un poste de Technicien au sein de structures ayant pour compétence « la gestion et le traitement des déchets ».

Aucun autre délégué ne présentant sa candidature, il est ensuite procédé au vote.

Patrice SUAREZ rappelle à l'Assemblée délibérante que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et invite les délégués à se rendre aux urnes.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 42 (41 pour et 1 blanc)

Nombres de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Monsieur Sébastien LANNES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée délibérante que Sébastien LANNES occupait jusqu'à ce jour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président et qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Est candidat au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-Yves DELACOSTE qui explique ses motivations notamment en indiquant qu'il souhaite que la commune de Lectoure et son canton soient représentés afin de garder une homogénéité géographique au sein de la Vice-Présidence.

Patrice SUAREZ invite de nouveau les délégués à se rendre aux urnes.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 42 (41 pour et 1 blanc)

Nombres de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Monsieur Jean-Yves DELACOSTE ayant obtenu la majorité absolue est élu 5<sup>ème</sup> Vice-président.

Guillaume POLO demande quelle différence il y a entre le 1<sup>er</sup> Vice-Président et les autres Vice-Présidents. Patrice SUAREZ répond qu'il donne les mêmes délégations de certaines de ses fonctions à tous les Vice-Présidents. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président est toutefois habilité à assurer son remplacement en cas d'absence.

### **Election de deux membres du bureau**

Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents que les mandats de deux membres du bureau ont également pris fin en octobre dernier suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Lectoure. Il invite donc les délégués à procéder, dans les mêmes conditions que celles mises en œuvre lors de l'élection du 1<sup>er</sup> et du 5<sup>ème</sup> Vice-Président, à l'élection de deux nouveaux membres du bureau.

Sont candidats pour être membres du bureau : Madame Corinne QUEVILLY et Monsieur Didier WIERRE.

Chaque candidat est élu à la majorité absolue (42 voix pour).

Ainsi constitué, le nouveau bureau du Syndicat est déclaré immédiatement installé par Patrice SUAREZ, Président.

## **Election des membres présents à la Commission d'Appel d'Offres**

Patrice SUAREZ informe les membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Lectoure, les mandats d'un membre titulaire et d'un membre suppléant qui siégeaient à la CAO ont également pris fin. Il rappelle que le renouvellement intégral de la CAO est obligatoire dans l'hypothèse où une liste de candidats ayant obtenu des sièges au sein de la Commission et devant pourvoir au remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché, se trouve, du fait de l'inexistence de membres suppléants, dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire.

Toutefois, la CAO pouvant être amenée dans les prochains mois à se réunir fréquemment eu égard à une éventuelle modernisation du service de collecte et (ou) à un changement de mode de financement des déchets, il propose de procéder au renouvellement intégral de la Commission. Le Président ajoute qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics, il convient de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres se répartissant comme suit : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Une liste est proposée, composée des membres suivants :

**Titulaires** : Monsieur Lionel POUTEAU, Madame Véronique DE STEFANI, Monsieur Christophe TERNIER, Madame Corinne QUEVILLY, Monsieur Dominique GONELLA.

**Suppléants** : Monsieur Didier WIERRE, Madame Florence CHEBASSIER, Madame Karine JACKSON, Monsieur René CARPENTIER, Monsieur David COLLEONI.

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement :

Nombre de liste de titulaires : 1

Nombre de bulletins : 42

Nombres de voix : 42 pour

Nombre de liste de suppléants : 1

Nombre de bulletins : 42

Nombres de voix : 42 pour

Les 5 sièges de titulaires et les 5 sièges de suppléants sont donc attribués et les listes sont déclarées élues pour faire partie, avec Patrice SUAREZ (Président de droit) de la commission d'appel d'offres.

## **Désignation des Elus membres de chaque Commission**

Patrice SUAREZ explique aux membres présents que plusieurs membres du bureau se sont réunis depuis le début de leur mandat pour travailler sur plusieurs thématiques et notamment sur l'éventuelle mise en place d'une tarification incitative qui fait actuellement l'objet d'une étude. Ces groupes de travail étaient constitués chacun du Président, des 5 Vice-Présidents et de 6 membres du bureau.

Le Président propose, en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect des conditions prévues dans le règlement intérieur du Syndicat de constituer deux commissions chargées d'étudier certaines questions qui pourront être soumises à l'approbation de l'Assemblée délibérante :

- Une commission « technique » composée du Président, des 5 Vice-présidents (dont un responsable de commission (Monsieur Sébastien LANNES) et des membres du bureau suivants : Madame Maryse GOURGUES, Madame Sabah MERZAK, Monsieur Max ROUMAT, Monsieur Philippe STARCK, Monsieur Benjamin VERGNES, Madame Corinne QUEVILLY ;
- Une commission « Affaires Générales » composée du Président, des 5 Vice-Présidents dont un responsable de commission (Madame Florence CHEBASSIER) et des membres du bureau suivants : Madame Nicole ARDOIN, Madame Odile

BORDES, Monsieur René CARPENTIER, Monsieur Didier WIERRE, Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, Monsieur Alain MAGNAUT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité :

- La constitution des deux Commissions proposées,
- La désignation des élus membres de chaque commission telle qu'elle est définie ci-dessus.

### **Remplacement du délégué suppléant représentant le SIDEL à TRIGONE**

Le Président indique qu'il convient d'élire un délégué suppléant représentant le SIDEL à TRIGONE en remplacement du délégué sortant dont le mandat a pris fin suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de Lectoure. Il demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Est candidat : Sébastien LANNES

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 40

Nombre de procurations : 2

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Pour : 42

Sébastien Lannes est élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

### **Approbation du Compte rendu de la séance du 6 juillet 2021**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 6 juillet 2021. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à la majorité avec une abstention, le compte rendu de la séance précédente.

### **Mise à disposition de personnel du SIDEL**

Céline ADAM rappelle que les syndicats intercommunaux (SIDEL/SIVOM/SIAEP) sont gérés par du personnel dont l'employeur principal est le SIDEL.

Cette mutualisation a fait l'objet, en 2019, de conventions de mise à disposition de deux agents entre le SIDEL et le SIAEP et le SIDEL et le SIVOM pour une durée de 3 ans. Il convient aujourd'hui de procéder au renouvellement de cette procédure.

Ces conventions, dont le modèle a été remis à chaque délégué, prévoient :

- La quotité du temps passé par les agents au profit du SIAEP :
  - Ingénieur Territorial : 15% de la durée hebdomadaire soit 5H15/semaine
  - Rédacteur : 10% de la durée hebdomadaire soit 3H30/semaine
- La quotité du temps passé par les agents au profit du SIVOM :
  - Ingénieur Territorial : 30% de la durée hebdomadaire soit 10H30/semaine
  - Rédacteur : 20% de la durée hebdomadaire soit 7H00/semaine
- Les modalités de remboursement au SIDEL par le SIAEP et le SIVOM de la rémunération et des charges sociales versées par le SIDEL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces propositions à l'unanimité et autorise le Président à signer les conventions.

## **Lignes Directrices de Gestion**

Céline ADAM explique aux membres présents que La **loi n°2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines sur le temps d'un mandat, autour de deux champs d'application :

- La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, le SIDEL a élaboré un document, remis à chaque délégué qui définit les modalités de mise en œuvre prévues par **décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019**. Nadine de GRENIER ajoute que ce document a été soumis, pour avis, aux membres du Comité Technique du Centre de Gestion du Gers qui a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 27 août 2021.

Patrice SUAREZ demande aux membres présents de se prononcer sur les Lignes Directrices de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le document joint en annexe et autorise le Président à le signer ;
- Autorise le Président à communiquer le document faisant état des Lignes Directrices de Gestion à l'ensemble des agents du SIDEL ;
- Autorise le Président à prendre l'arrêté instituant les LDG.

## **Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets**

Le rapport annuel 2020 remis à chaque délégué est présenté par Nadine de GRENIER. Celui-ci fait état des indicateurs techniques et financiers, des moyens matériels et humains mis à disposition pour l'organisation du service, du bilan 2020 et des perspectives 2021.

Guillaume POLO demande comment le SIDEL comptabilise les tonnages. Nadine de GRENIER répond que toutes les quantités de déchets issues des collectes sont pesées au quai de transfert à Pauilhac. Patrice SUAREZ précise ensuite le cheminement des différents flux de déchets ménagers. Nadine de GRENIER ajoute que les refus de tri génèrent un coût supplémentaire étant entendu qu'ils sont acheminés vers le Centre de Tri et ensuite vers le Centre d'Enfouissement.

Sébastien LANNES précise qu'une réflexion devra être menée sur l'évolution des gisements de la collecte sélective et du verre, l'objectif étant de faire diminuer la production de déchets à la source tous flux confondus.

Guillaume POLO demande s'il est possible de quantifier le contenu d'ordures ménagères existant dans la poubelle qui pourrait être détourné pour être valorisé. Anaïs ARMENGOL répond que 63% du contenu de la poubelle noire pourrait être valorisé (biodéchets, emballages...). Il existe en effet une énorme marge de progression.

Pierrette LESCURE confirme qu'avec le tri et le compostage, il est possible de diviser la quantité de déchets ultimes par 10. Toutefois, il est très difficile de motiver la population. Céline ADAM ajoute que l'étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative, actuellement en cours, est le seul levier efficace connu permettant d'inciter la population à changer ses habitudes.

Une question est posée concernant le contenu du refus de tri. Sébastien Lannes répond qu'on y trouve un peu de tout. Patrice SUAREZ ajoute qu'il est très courant d'y trouver des cageots et qu'il existe même des déchets de venaison.

Yannick DELEMASURE demande si le refus de tri peut être redirigé vers les déchèteries. Anaïs ARMENGOL répond que le verre est enlevé par les agents du Centre de Tri ainsi que d'autres matériaux.

Pierrette LESCURE demande s'il est possible de communiquer sur le tri avec des photos chocs. Anaïs ARMENGOL répond que cela a déjà été fait en 2018 mais qu'il est tout à fait possible de le remettre en place. Florence CHEBASSIER souhaite qu'il soit prévu de réunir le Comité Syndical pour présenter les outils de communication mis à disposition des Elus afin de prévoir des campagnes de sensibilisation.

Guillaume POLO constate que le litrage des contenants remis aux usagers en zone rurale est insuffisant pour stocker les produits recyclables. Patrice SUAREZ répond que jusqu'à présent il était distribué 3 rouleaux de sacs d'ordures ménagères aux foyers résidents en zone rurale et qu'il est prévu cette année de remplacer un rouleau de sacs d'ordures ménagères par un contenant de tri sélectif. Il ajoute que les serrures des bacs destinés à recevoir les produits recyclables ont été également supprimées afin de simplifier le geste de tri.

Sébastien LANNES précise que la première action forte à mener est de faire diminuer le contenu de la poubelle noire sachant que 30 % des déchets destinés à l'enfouissement sont des déchets biodégradables et 33% pourrait être transformés.

Guillaume POLO intervient sur la consommation des bennes à ordures ménagères qui paraît considérable. Il précise qu'il serait plus juste de mettre en valeur une comparaison par rapport au temps de collecte étant entendu que les véhicules consomment également à l'arrêt, compte tenu de la pression hydraulique. Nadine de GRENIER répond qu'il s'agit tout de même d'une consommation réelle qui génère un coût. Sébastien LANNES confirme que ces éléments doivent figurer en l'état. Florence CHEBASSIER précise qu'il faut tenir compte dans les paramètres techniques de ce que l'on peut optimiser. Céline ADAM ajoute qu'un ratio horaire ne représente pas les distances parcourues et que l'objectif visé est d'optimiser les circuits de collecte. Didier WIERRE préconise de solliciter des aides de l'Etat pour se doter de camions fonctionnant à l'hydrogène. Le Président répond que la modernisation du service fait partie intégrante de l'étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative et que le renouvellement de la flotte de camions figure parmi les sujets abordés. Sébastien LANNES ajoute que la suppression du porte-à-porte et la réduction du parc de véhicules auraient un impact positif sur les distances parcourues et les coûts de carburant.

Corinne QUEVILLY explique que ces économies pourraient générer un coût supplémentaire à la charge des usagers qui devraient parcourir des kilomètres supplémentaires pour déposer leurs déchets aux points de regroupement. Céline ADAM répond que la mise en place de la Tarification Incitative ne veut pas dire diminution de la qualité du service. Elle ajoute que la jurisprudence considère que le service de collecte des déchets ménagers n'est pas rendu lorsque la distance entre la limite de propriété et le point de collecte est supérieure à 4 km. De facto, le SIDEL veillera à conserver un maillage qui permettra de rester en deçà de cette distance.

Anaïs ARMENGOL présente ensuite les actions de prévention mises en place au cours de l'année 2020 et celles projetées pour l'année 2021.

Christophe TERNIER constate que malgré la communication mise en œuvre concernant le tri au cimetière, la période de La Toussaint a été catastrophique. Anaïs ARMENGOL répond que le travail de communication est un travail de longue haleine et qu'il est constaté que ce phénomène est moins récurrent au sein des communes ayant recruté un agent communal pour aider à la gestion des déchets dans les cimetières.

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur le RQPS 2020. Après en avoir délibéré, ce document est approuvé, à l'unanimité.

### **Proposition d'admission en non-valeur**

Nadine de GRENIER détaille la demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 1 883.25 € présentée par Madame la Trésorière de Condom concernant des titres de recettes émis sur plusieurs exercices antérieurs dont elle n'a pu réaliser le recouvrement.

Le Président demande au Comité Syndical d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes énumérés et de l'autoriser à inscrire la dépense au compte 6541 du budget général.

Après en avoir délibéré, les membres présents, acceptent ces propositions.

### **Questions diverses**

Dominique GONELLA propose aux Communes de faire une commande groupée de matériel de vidéosurveillance des points de collecte des déchets. Il fait part aux membres présents de l'état d'avancement du projet qu'il a initié.

Plusieurs modèles de vidéosurveillance ont été testés mais un problème de qualité des lentilles doit être solutionné afin d'obtenir une définition permettant de lire les plaques d'immatriculation des véhicules.

Il explique qu'une source d'énergie doit exister sur chaque site et qu'il a entamé une réflexion avec ENEDIS et le SDEG 32. Il s'est également rapproché de la gendarmerie dans le cadre de la sécurisation des points de collecte. Il propose aux communes qui souhaitent bénéficier de ce système de vidéosurveillance d'intégrer le programme européen permettant de diffuser le wifi dans tout le village via la box de la Mairie. Il précise par ailleurs que seul le Maire, Officier de Police Judiciaire, et la Police sont habilités à consulter les données issues de la vidéosurveillance. Dominique GONELLA propose de présenter son prototype dès qu'il sera opérationnel et abouti. Une question est posée concernant le coût de cette installation. Dominique GONELLA répond que le coût dépend de la qualité du matériel. Il estime qu'une somme d'environ 300 € pourrait être investie pour du matériel fonctionnel en solution de base.

Yannick DELEMASURE demande si des retours d'expériences ont été recueillis. Pierrette LESCURE répond qu'une vidéosurveillance a été installée au niveau de l'église de GAVARRET/AULOUSTE et qu'elle donne entière satisfaction. Les plaques d'immatriculation peuvent être relevées sans problème.

Patrice SUAREZ demande aux représentants de la commune de Fleurance leur avis sur le fonctionnement de la vidéosurveillance mise en place. Véronique DE STEFANI répond qu'elle n'est pas installée en dehors du centre-ville.

Sébastien LANNES rappelle qu'une visite au Centre d'Enfouissement de Pavie est organisée par le SIDEL le 6 décembre prochain et invite les délégués des communes à s'inscrire.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

***Le Président, Patrice SUAREZ***

